

A quel point de vue? Il s'agissait d'abord de déterminer si le gouvernement ou l'assemblée législative de cette province exigeait le maximum d'impôts qu'on pouvait prélever dans les circonstances; en second lieu, si le gouvernement ou l'assemblée législative était aussi économe dans ses dépenses qu'on devait raisonnablement l'être vu la situation actuelle; et en troisième lieu, quelle était la situation par rapport aux revenus encaissés? En d'autres termes, après avoir constaté que les deux premières conditions étaient remplies aussi fidèlement que faire se pouvait, quelle mesure pouvait-on prendre pour permettre aux habitants de cette province d'obtenir un minimum raisonnable de service essentiel de son gouvernement provincial? C'était bien la question qui se posait. Il s'agissait de déterminer combien il y avait d'argent dans le trésor, et non pas d'en connaître la provenance. Quelle somme pouvait-on obtenir au moyen des prévisions budgétaires de la province, eu égard aux deux facteurs que j'ai désignés comme facteurs principaux, c'est-à-dire est-ce que les impôts donnent tout ce qu'on peut exiger de la population et est-on aussi économe qu'on devrait raisonnablement l'être dans les circonstances. Les rapports de la Banque sur toutes les provinces donnent des détails très complets sur ces questions, et le chef du Crédit social a reconnu bien franchement qu'il n'y avait aucun parti pris dans le rapport à ce sujet.

Que constatons-nous en ce qui a trait à l'Alberta? Nous constatons que cette province a retenu \$3,400,000 à ses obligataires et qu'elle dispose de cette somme qu'elle peut, si elle le désire, affecter à des fins de secours. Elle n'est donc pas obligée d'emprunter du Dominion pour faire face à cette dépense.

Le très hon. M. BENNETT: Comme elle l'a fait.

L'hon. M. DUNNING: Comme elle l'a fait dans une certaine mesure. Je crois qu'elle a emprunté \$600,000 l'an dernier. Elle peut, sans doute, agir autrement si elle le désire. Mais la Banque constate que cette province peut compter cette année, d'après ses propres prévisions budgétaires, sur une somme suffisante, y compris cette économie de \$3,400,000 pour acquitter toutes ses dépenses, et même les secours, à l'exception des \$1,200,000 sur sa dette actuelle.

Le très hon. M. BENNETT: Si ses espoirs se réalisent.

L'hon. M. DUNNING: Oui. Eh bien, peut-on soutenir un seul instant que, lorsqu'une province a suffisamment d'argent en caisse, peu importe les moyens dont elle l'a obtenu, pour satisfaire à toutes les exigences de son

budget, à l'exception de l'amortissement de sa dette de \$1,200,000, qu'il y aurait une justification quelconque du fait de prendre les fonds du Canada pour les donner à cette province? Voilà toute la question. Nous augmenterions la dette du Canada, pour permettre à la province d'amortir la sienne.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne s'agit pas d'argent en caisse; mais tout simplement d'espérances. Voilà tout le fond de notre divergence d'opinions.

L'hon. M. DUNNING: Je dois donc m'en tenir à l'examen fait par la Banque. Or, celle-ci est d'avis que les prévisions budgétaires du trésorier de la province d'Alberta sont raisonnables et que l'on peut raisonnablement aussi s'attendre que les résultats seront ceux que l'on prévoit.

Le très hon. M. BENNETT: Bien que l'an dernier ces gens aient été profondément désappointés.

L'hon. M. DUNNING: Oui. Ils ont, cependant, l'avantage de compter sur l'expérience de l'an dernier pour calculer ce que leur rapportera cette année la nouvelle taxe établie l'an dernier.

Le très hon. M. BENNETT: Il y avait une taxe de vente dans cette province l'an dernier.

L'hon. M. DUNNING: Oui, pour la première fois. Je dis que l'expérience acquise l'an dernier aura pour effet de rendre ses prévisions budgétaires pour l'année prochaine bien plus exactes.

Le très hon. M. BENNETT: Cette taxe a rapporté moins de la moitié de ce que l'on en attendait.

L'hon. M. DUNNING: Et les prévisions budgétaires pour l'année prochaine sont fondées sur l'expérience de l'an dernier. La Banque du Canada est d'avis que ces prévisions budgétaires peuvent fort bien se réaliser. S'il en est ainsi...

Le très hon. M. BENNETT: Toute la difficulté vient de ce "si".

L'hon. M. DUNNING: Même s'il manquait un million de dollars, ce serait encore une justification de notre attitude, car il ne faut pas oublier qu'une somme de \$1,200,000 doit être employée pour amortir la dette capitale de la province.

M. BLACKMORE: Si le ministre veut bien me le permettre, je voudrais rappeler que cette somme de \$1,200,000 doit servir à rembourser une partie des certificats d'épargne, de sorte qu'en réalité nous ne devrions pas considérer cela exactement de la même ma-